Premier projet de règlement numéro 21-150 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil

municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q.,

chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QU' un nouveau cadastre est entré en vigueur et que par

conséquent les plans doivent être ajustés à ce cadastre rénové;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ajouter une rue projetée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire soustraire à l'application du

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) certaines portions de territoire ne

démontrant pas d'intérêt historique ou architectural ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser les tours de

télécommunication dans la zone 3 (FRT) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre les résidences de tourisme

et les établissements de résidences principales dans toutes les zones résidentielles, multifonctionnelles et commerciales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser les yourtes comme abri

sommaire:

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre certains commerces à

caractère domestique dans une zone de villégiature à proximité

de la route 132;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que soit adopté ce premier projet de règlement numéro 21-150 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1: PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 21-150 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38 ».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Les objectifs du présent règlement sont d'ajuster les plans au cadastre rénovée, d'ajouter une rue projetée, de soustraire à l'application du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) certaines portions de territoire ne démontrant pas d'intérêt historique ou architectural, autoriser les tours de télécommunication dans la zone 3 (FRT), autoriser les yourtes comme abri sommaire, permettre certains commerces à caractère domestique dans une zone de villégiature à proximité de la route 132, ainsi que de permettre les résidences de tourisme et les établissements de résidences principales dans toutes les zones résidentielles, multifonctionnelles et commerciales.

ARTICLE 4: MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2

L'article 3.2 est modifié en remplaçant « 5834 – Résidence de tourisme (appartement, maison ou chalet, meublé et équipé pour repas » par : « 5834 – Résidence de tourisme ou établissement de résidence principale (appartement, maison ou chalet, meublé et équipé pour repas) »

ARTICLE 5: MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.12

L'article 6.12 est modifié :

- 1° en remplaçant, au 3° alinéa, l'énumération « Industrie et agriculture » par « Industrie, agriculture et forêt »;
- 2° en ajoutant, dans l'alinéa concernant les bâtiments du groupe d'usages Industries et agriculture, le paragraphe suivant :
 15° la toile de plastique pour une yourte utilisée comme abri sommaire ou abri forestier:

ARTICLE 6: MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.13

L'article 6.13 est modifié en ajoutant, à la suite du paragraphe 14°, le paragraphe suivant :

« 15° la toile de plastique pour une yourte utilisée comme abri sommaire ou abri forestier ».

ARTICLE 7: MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Les feuillets numéros 9048-2008-D et 9048-2008-E du plan de zonage sont modifiés :

- 1° en remplaçant les anciens cadastres par le nouveau cadastre du Québec selon le cadastre en vigueur au moment de l'adoption du projet de règlement;
- 2° en ajustant les limites de zones selon les lignes séparatives du nouveau cadastre du Québec;
- 3° en ajustant les limites des zones 11 (VLG) et 12 (VLG) aux limites des lots 5 934 001 et 5 934 008;
- 4° en transférant de la zone 53 (HMD) à la zone 55 (HMD) l'ensemble du lot 5 934 501 et une partie du lot 5 934 538 d'une superficie d'environ 700 mètres carrés;
- 5° en transférant de la zone 60 (HBF) à la zone 59 (HMD) l'ensemble du lot 5 934 400;
- 6° en créant la nouvelle zone 19 (VLG) par le retranchement de la zone 07 (VLG) des lots et parties de lots qui se situent du côté sud-ouest de la limite nord-est de l'emprise de la route 132;
- 7° en créant la nouvelle zone 30 (VLG) par le retranchement de la zone 28 (VLG) des lots et parties de lots 5 934 215, 5 934 216, 5 934 246, 5 934 255, 5 934 263, 5 934 265, 5 934 289, 5 934 301, 5 934 307, 5 934 314, 5 934 320, 5 934 321, 5 934 322, 5 934 331, 6 245 468 et 6 267 821.
- 8° en ajoutant une rue projetée dans le secteur du lot 5 934 322.

ARTICLE 8: MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

L'annexe 1 intitulée « LA GRILLE DES USAGES » et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 08-38 est modifiée :

- 1° par l'ajout des codes d'usage « 4712, 4715, 4732 et 4742 » dans la cellule vis-à-vis la ligne de la rubrique « Usages spécifiquement permis » de la colonne correspondant à la zone 3 (FRT);
- 2° par l'ajout du code d'usage « 5834 » dans les cellules vis-à-vis la ligne de la

3° en remplaçant le contenu de la colonne 19 par celui-ci :

Ancien No de zone Affectation Affectation Affectation VLC Affectation VLC Affectation Affectation VLC Affectation VLC I Habitation unifamiliale isolée II Habitation unifamiliale jumelée IV Habitation bifamiliale isolée V Habitation bifamiliale immelée VI Habitation bifamiliale immelée VI Habitation multifamiliale immelée VII Habitation multifamiliale immelée VII Habitation multifamiliale immelée IX Habitation multifamiliale immelée X Habitation mu						Ni. ma dan da a a a a	
HABITATION I Habitation unifamiliale isolée III Habitation unifamiliale isolée III Habitation unifamiliale isolée III Habitation unifamiliale isolée III Habitation ibfamiliale isolée III Habitation bifamiliale isolée III Habitation bifamiliale isolée IV Habitation bifamiliale isolée IV Habitation bifamiliale isolée IV Habitation multifamiliale isolée I	ΑN	INE.		E DE	CHEACES		19
HABITATION Habitation unifamiliale isolée Habitation unifamiliale isolée Habitation unifamiliale isolée Habitation unifamiliale isolée III Habitation bifamiliale isolée V Habitation bifamiliale jumelée VI Habitation bifamiliale jumelée VI Habitation bifamiliale jumelée VI Habitation multifamiliale isolée VII Habitation multifamiliale isolée VIII Habitation multifamiliale isolée VIII Habitation multifamiliale immelée IX Habitation multifamiliale en rangée XI Habitation dans un bătiment mixte XII Habitation en commun XIII maison mobile XIII Chalet Services et métiers domestiques VIII Maison mobile VIII Maison mobi		LA GRILLE DES USAGES Ancien No de zone					
HABITATION Habitation unifamiliale jumelée Habitation unifamiliale en rangée IV Habitation bifamiliale isolée V Habitation bifamiliale isolée V Habitation bifamiliale en rangée VI Habitation multifamiliale jumelée VI Habitation multifamiliale jumelée VI Habitation multifamiliale jumelée IX Habitation multifamiliale en rangée X Habitation dans un bătiment mixte XI Habitation en commun XII maison mobile XIII Chalet XI Habitation en commun XIII maison mobile XIII Chalet Services d'affaires V Services d'affaires V Services de divertissement V Ser							VLG
Habitation unifamiliale jumelée Habitation unifamiliale en rangée IV Habitation bifamiliale en rangée IV Habitation bifamiliale jumelée IV Habitation bifamiliale jumelée IV Habitation multifamiliale isolée IV Habitation multifamiliale isolée IV Habitation multifamiliale isolée IV Habitation multifamiliale jumelée IX Habitation dans un bâtiment mixte IX Habitation en commun IX Habitation			HARITATION	-			
TOMMERCE Commerce		_	HABITATION		II Habitation unifamiliale jumelée		
TOMMERCE Commerce		ent					
TOMMERCE Commerce		lem					
TOMMERCE Commerce		sen				•	
TOMMERCE COMMERCE II Services professionnels III Services d'affaires IV Services de divertissement V Services de divertissement V Services de restauration VI Services de restauration VI Services d'hôtellerie VIII Vente au détail de produits divers VIII Vente au détail produits alimentaires IX Vente et location de véhicules X Service de réparation de véhicules XI Station-service XIII Vente et service reliés à la construction XIII Vente en gros XIV Service de transport et d'entreposage III Manufacturier léger III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Administration et protection III Équipement et infra. de transport IV Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique XIV Sport, culture et loisirs d'intérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 V Observation et interpré. de la nature III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Exploitation forestière et sylviculture EXTRACTION I Exploitation minière III Chasse et pêche IIII Chasse et pê		Ses					
TOMMERCE COMMERCE II Services professionnels III Services d'affaires IV Services de divertissement V Services de divertissement V Services de restauration VI Services de restauration VI Services d'hôtellerie VIII Vente au détail de produits divers VIII Vente au détail produits alimentaires IX Vente et location de véhicules X Service de réparation de véhicules XI Station-service XIII Vente et service reliés à la construction XIII Vente en gros XIV Service de transport et d'entreposage III Manufacturier léger III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Administration et protection III Équipement et infra. de transport IV Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique XIV Sport, culture et loisirs d'intérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 V Observation et interpré. de la nature III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Exploitation forestière et sylviculture EXTRACTION I Exploitation minière III Chasse et pêche IIII Chasse et pê		ıtair					
TOMMERCE COMMERCE II Services professionnels III Services d'affaires IV Services de divertissement V Services de divertissement V Services de restauration VI Services de restauration VI Services d'hôtellerie VIII Vente au détail de produits divers VIII Vente au détail produits alimentaires IX Vente et location de véhicules X Service de réparation de véhicules XI Station-service XIII Vente et service reliés à la construction XIII Vente en gros XIV Service de transport et d'entreposage III Manufacturier léger III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Administration et protection III Équipement et infra. de transport IV Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique XIV Sport, culture et loisirs d'intérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 V Observation et interpré. de la nature III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Exploitation forestière et sylviculture EXTRACTION I Exploitation minière III Chasse et pêche IIII Chasse et pê		ner					
TOMMERCE Commerce		pléı					
TOMMERCE Commerce		mo					
TOMMERCE Commerce		SSC					
TOMMERCE COMMERCE II Services professionnels III Services d'affaires IV Services de divertissement V Services de divertissement V Services de restauration VI Services de restauration VI Services d'hôtellerie VIII Vente au détail de produits divers VIII Vente au détail produits alimentaires IX Vente et location de véhicules X Service de réparation de véhicules XI Station-service XIII Vente et service reliés à la construction XIII Vente en gros XIV Service de transport et d'entreposage III Manufacturier léger III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Manufacturier lourd III Administration et protection III Équipement et infra. de transport IV Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique XIV Sport, culture et loisirs d'intérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 V Observation et interpré. de la nature III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Agrotourisme III Exploitation forestière et sylviculture EXTRACTION I Exploitation minière III Chasse et pêche IIII Chasse et pê		age		XIII			
Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique V Sport, culture et loisirs d'intérieur III Sport, culture et loisirs d'extérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 IV Observation et interpré. de la nature I Culture du sol et des végétaux III Agrotourisme III Agrotourisme III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation forestière et sylviculture III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation minière USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS 582 SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS SPÉ		sn .	0014145005	ı	Services et m	étiers domestiques	
Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique V Sport, culture et loisirs d'intérieur III Sport, culture et loisirs d'extérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 IV Observation et interpré. de la nature I Culture du sol et des végétaux III Agrotourisme III Agrotourisme III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation forestière et sylviculture III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation minière USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS 582 SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS SPÉ		<u> </u>	COMMERCE	-	Services prof	essionnels	
Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique V Sport, culture et loisirs d'intérieur III Sport, culture et loisirs d'extérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 IV Observation et interpré. de la nature I Culture du sol et des végétaux III Agrotourisme III Agrotourisme III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation forestière et sylviculture III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation minière USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS 582 SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS SPÉ		erc		II	Services d'aff	aires	
Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique V Sport, culture et loisirs d'intérieur III Sport, culture et loisirs d'extérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 IV Observation et interpré. de la nature I Culture du sol et des végétaux III Agrotourisme III Agrotourisme III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation forestière et sylviculture III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation minière USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS 582 SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS SPÉ		/ د		IV	Services de d	livertissement	•
Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique V Sport, culture et loisirs d'intérieur III Sport, culture et loisirs d'extérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 IV Observation et interpré. de la nature I Culture du sol et des végétaux III Agrotourisme III Agrotourisme III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation forestière et sylviculture III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation minière USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS 582 SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS SPÉ		res		V			
Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Stationnement public V Équipement et infra. d'utilité publique V Sport, culture et loisirs d'intérieur III Sport, culture et loisirs d'extérieur III Activité de plein air (groupes 1 à 5) 4 IV Observation et interpré. de la nature I Culture du sol et des végétaux III Agrotourisme III Agrotourisme III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation forestière et sylviculture III Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation minière USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS 582 SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS SPÉ		ıtaiı					
Stationnement public Stationnement S		mer					
Stationnement public Stationnement S		pléı					
Stationnement public Stationnement S		mo					
Stationnement public Stationnement S		o nc					
Stationnement public Stationnement S		Χn					
Stationnement public Stationnement S	ES	ipa					
Stationnement public Stationnement S	AGI	rinc					
Stationnement public Stationnement S	US,	d Sé	INDUSTRIE	1			
Stationnement public Stationnement S		- usage		II			
Stationnement public Stationnement S				II	Manufacturie	r lourd	
Stationnement public Stationnement S		ne :	BUDU IO		Culte, santé,	éducation	
Stationnement public Stationnement S			PUBLIC				
AGRICULTURE Culture du sol et des végétaux							
AGRICULTURE Culture du sol et des végétaux						•	
AGRICULTURE Culture du sol et des végétaux							
AGRICULTURE Culture du sol et des végétaux			RÉCRÉATION	_			
AGRICULTURE Culture du sol et des végétaux							4
AGRICULTURE Culture du sol et des végétaux		US,					
AGRICULTURE II Élevage d'animaux III Agrotourisme FORÊT II Chasse et pêche EXTRACTION I Exploitation minière USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)			AGRICULTURE	- 11	Élevage d'ani	maux	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)				III	_		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)			FORÊT		Exploitation for	orestière et sylviculture	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)			FORET	Ш	Chasse et pê	che	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)			EXTRACTION	- 1	Exploitation n	ninière	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS 582 ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)		LISAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) ABC Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)							
ENTREPOSAGE (chapitre 11) AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)							
AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)							5829
AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)							
AFFICHAGE (chapitre 12) Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)	Ш						
S Zone agricole protegee LPTAA (zone verte)	S				-		ABO
S Zone agricole protegee LPTAA (zone verte)	R	7.1.1.01.1.02 (c.1.ap.1.10 12)			ABCE		
▼ P.I.I.A.	ΑÜ						

ΔΝ	ANNEXE 1 Numéro de zone					30
AIN	LA GRILLE DES USAGES Ancien No de zone					
	Affectation					VLG
\vdash						
		HABITATION	l II	Habitation unifamiliale isolée Habitation unifamiliale jumelée		
	E (iii		ifamiliale en rangée	
	me		IV		amiliale isolée	
	cercle = usages complémentaires seulement)		V	Habitation bif	amiliale jumelée	
	s se		VI	Habitation bif	amiliale en rangée	
	aire		VII	Habitation mu	ıltifamilale isolée	
	ent		VIII		ultifamilale jumelée	
	lém		IX		ultifamilale en rangée	
	duc		X		ns un bâtiment mixte	
	S		XII	Habitation en maison mobil		
	age		XIII	Chalet	6	
	ŝsn		1		étiers domestiques	
	II O	COMMERCE	- II	Services prof	•	
	ercl		Ш	Services d'aff		
			IV	Services de d	livertissement	
	sə.		V	Services de r	estauration	
	ntair		VI	Services d'hô		
	me		VII		ail de produits divers	
	ρlé		VIII		ail produits alimentaires	
	COL		X		tion de véhicules paration de véhicules	
	ПО		XI	Station-service		
	aux		XII		ice reliés à la construction	
ES	cips		XIII	Vente en gros		
USAGES	prin		XIV		ansport et d'entreposage	
ns	USAGES PERMIS (trame = usages principaux ou complémentaires /	INDUSTRIE		Manufacturie	r léger	
			II		r intermédiaire	
		PUBLIC	III	Manufacturie		
			II	Culte, santé,		
			III		n et protection et infra. de transport	
			IV	Stationnemer		
			V		et infra. d'utilité publique	
			ı		et loisirs d'intérieur	
	3.53	RÉCRÉATION	II		et loisirs d'extérieur	
	SA(III	Activité de ple	ein air (groupes 1 à 5)	4
			IV		et interpré. de la nature	
	CLASSES D'	AGRICULTURE			l et des végétaux	
			III	Élevage d'ani		
			- -		orestière et sylviculture	
	ਹ	FORÊT		Chasse et pê		
		EXTRACTION	i	Exploitation n		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS					5834
						7620
						(5)
	<u></u>	TDEDOO: OF	/-b''	- 11)		4.5
Щ	ΕN	TREPOSAGE	(chapitr	e 11)		AB
ES			nitre 12	Δ.		C
JTRES	AF	FICHAGE (cha			erte)	С

- 5° par l'ajout de la note « ⑤ Entreposage non commercial de biens domestiques » dans la case « Notes » de la page I-2 de la grille;
- 6° par l'ajout d'un rectangle dans les cellules correspondant à la rubrique P.I.I.A. et des zones 2 (VLG), 5 (VLG), 7 (VLG), 8 (VLG), 11 (VLG), 15 (VLG), 16 (VLG), 28 (VLG), 49 (HMD), 50 (MTF), 52 (HMD) et 53 (HMD).

ARTICLE 9: MODIFICATION DE L'ANNEXE 2

L'annexe 2, intitulée « LA GRILLE DES NORMES D'IMPLANTATION » et faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée :

1° par le remplacement du contenu de la colonne de la zone 19 par celui-ci :

ANNEXE 2	Numéro de zone	19
LA GRILLE DES NORMES	Ancien No de zone	1801

D'IMPLANTATION	Affectation	VLG
Nombre de logements maximu	ms	2
Coefficient d'emprise au sol ma	aximum	
Hauteur minimum en étages		1
Hauteur minimum en mètres		3
Hauteur maximum en étages		
Hauteur maximum en mètres		
Marge de recul avant minimum sur route supérieure		
Marge de recul avant minimum sur autre route		
Marge de recul avant maximum		
Marge de recul arrière minimum		
Marge de recul latéral minimum		
Largeur minimum combinée des marges latérales		

2° par le remplacement du contenu de la colonne de la zone 30 par celui-ci :

ANNEXE 2 LA GRILLE DES NORMES	Numéro de zone	30
D'IMPLANTATION	Ancien No de zone	1103
	Affectation	VLG
Nombre de logements maximums		
Coefficient d'emprise au sol ma	iximum	
Hauteur minimum en étages		
Hauteur minimum en mètres		
Hauteur maximum en étages		
Hauteur maximum en mètres		
Marge de recul avant minimum sur route supérieure		
Marge de recul avant minimum sur autre route		
Marge de recul avant maximum		
Marge de recul arrière minimum		
Marge de recul latéral minimum		
Largeur minimum combinée des marges latérales		

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carolle-Anne Dubé	Stéphane Marcheterre
Mairesse	Directeur général et secrétaire-trésorier